

**DÉCISION DU MAIRE**



**OBJET : Contrat de prestations de services – Gestion de divagation des carnivores domestiques et fourrière animale.**

Le Maire de TARNOS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique et son article R.2122-8 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

**Vu** la délibération 2023-10 du conseil syndical du chenil de Birepoulet a approuvé le retrait de la commune de Tarnos du syndicat mixte

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 d'avis favorable de retrait du syndicat mixte du chenil Birepoulet,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2024 portant retrait de la commune de Tarnos du chenil de Birepoulet de Capbreton,

Considérant la nécessité de mandater un nouveau prestataire pour remplir les missions inhérentes à la fourrière animale,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat pour les prestations décrites au contrat annexé avec le prestataire

**Groupe SACPA**

Situé : 12 place Gambetta  
47700 CASTELJALOUX  
SIRET : 393 455 316 00470

Pour un montant annuel de 16 992,46€HT soit 20 390,95€TTC  
*soit un forfait de 1,284€HT/habitant*

Pour une durée de : durée initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de prolongation d'un an, par tacite reconduction.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3** : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise

Fait à Tarnos le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Maire de Tarnos

Jean-Marc LESPADÉ

